fortement axée sur les exportations se redressera; en 2003, la croissance du PIB pourrait atteindre 4 %. Les importations, qui ont chuté de 4,1 % en 2001, devraient connaître un taux de croissance de 1 % en 2002, et les exportations (qui ont diminué de 3,9% en 2001) devraient augmenter de 2,4 %.

La politique stratégique instaurée il y a dix ans par le Mexique pour libéraliser les échanges a consolidé sa position en tant que plaque tournante mondiale du commerce. Le Mexique est aujourd'hui lié à un vaste réseau d'accords qui lui donne un accès préférentiel à plus de trente pays, y compris ceux de l'Union européenne. Ce réseau représente plus de 60 % du PIB mondial et procure un accès préférentiel à un marché potentiel de plus de 870 millions de consommateurs.

Il reste que le Mexique effectue plus de 85 % de ses échanges avec les États-Unis. Mis en œuvre en 1994, l'ALENA a stimulé le développement économique et commercial du Mexique. Grâce à cet accord, la valeur des échanges bilatéraux entre le Canada et le Mexique est passée de 5,6 milliards de dollars en 1994 à 14,6 milliards de dollars en 2001; pendant la même période, les exportations canadiennes ont plus que doublé, passant de 1,1 milliard de dollars à 2,5 milliards de dollars. Le Canada est le deuxième marché d'exportation et partenaire commercial du Mexique.

En ce qui concerne l'investissement étranger direct, la valeur des investissements réalisés par le Mexique au Canada est demeurée faible en 2000 (132 millions de dollars). Cependant, la valeur des investissements canadiens au Mexique a triplé depuis 1994 atteignant 3,4 milliards de dollars en 2000. Plus de 50 % des investissements canadiens sont réalisés dans le secteur de la fabrication.

Les rapports qu'entretient le Canada avec le Mexique se font de plus en plus nombreux. Bien que prioritaire, la mise en œuvre de l'ALENA n'a été qu'un des éléments à la base de l'intensification des rapports entre ces deux pays. Les contacts entre les chefs de gouvernement et les ministres s'accroissent. Comme le Mexique sera l'hôte des rencontres de l'APEC en 2002, ces rapports continueront de s'intensifier.

Pour favoriser le développement des marchés et accroître les possibilités de pénétration accrue, les deux pays se consacreront tout particulièrement à exporter dans des secteurs prioritaires comme l'équipement et les services énergétiques, l'agroalimentaire, l'automobile et les industries connexes, les technologies environnementales, de même que les technologies de l'information et des télécommunications. En vertu de l'ALENA, tous les droits de douane qui frappent les échanges de produits originaires entre le Canada et le Mexique seront éliminés d'ici le 1^{er} janvier 2003, exception faite des droits applicables aux haricots secs et au maïs (qui seront éliminés en 2008) et aux produits laitiers, avicoles et à base d'oeufs, qui ont été exclus de l'entente conclue avec le Canada.

Accès au marché — résultats obtenus en 2001

- Dans le cadre de la décision de l'ALENA d'accélérer l'élimination des droits de douane, le Mexique a supprimé, le 1^{et} janvier 2002, ceux applicables à certains véhicules automobiles, aux camions, à la pâte de bois, aux pièces de matériel ferroviaire de même qu'aux stabilisateurs et aux niveleuses, une année plus tôt que prévu.
- Le gouvernement fédéral et les provinces de Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont conjugué leurs efforts, dans le cadre d'un projet pilote, pour offrir de nouveaux services aux exportateurs agroalimentaires canadiens à la frontière mexico-américaine. Au nombre des services officiellement lancés le 30 octobre 2001, figure l'affectation à temps plein d'un représentant des douanes à Nuevo Laredo, au Mexique, qui s'assure que les entreprises canadiennes répondent aux exigences mexicaines. Cette personne-ressource est également appelée à résoudre rapidement les difficultés qui surviennent pour assurer le passage harmonieux des produits agroalimentaires canadiens à la frontière.

Accès au marché — priorités du Canada pour 2002

- Continuer à présenter des observations afin de faire lever l'interdiction visant les pommes de terre de semence de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick et rétablir les conditions du commerce prévues dans l'accord bilatéral de 1998.
- Clarifier les exigences du Mexique relativement à la certification des aliments transformés. Poursuivre les discussions afin d'obtenir un meilleur accès au marché pour les pommes de terre frites surgelées et les haricots secs du Canada.
- Suivre de près la mise en œuvre du processus amorcé le 1^{et} janvier 2001 par le Mexique, en vue d'éliminer la ristourne des droits de douane sur les produits finals exportés vers le Canada, et plus particulièrement les programmes de promotion sectorielle (Prosecs) établis pour remplacer de l'élimination de la ristourne des droits de douane.
- Obtenir la mise en œuvre d'un accord de reconnaissance mutuelle du Mexique permettant aux Canadiens d'offrir des services d'ingénierie dans ce pays.
- Continuer à se prononcer en faveur d'un mandat plus solide et plus vaste pour l'organisme national de réglementation du secteur de l'énergie (CRE), pour que ce dernier offre des chances égales à tous les investisseurs canadiens du secteur de l'énergie confrontés à la position dominante qu'occupent les entreprises publiques du secteur de l'énergie sur le marché, au Mexique.
- Continuer à insister pour que le Mexique produise une liste définitive des services exclus du chapitre de l'ALENA sur les marchés publics, à contrôler l'utilisation des